

Le mandat de la Commission de la
 fonction publique, l'Office de la
 mission est de promouvoir et d'assurer l'égalité des sexes dans
 la fonction publique fédérale ainsi qu'en ce qui concerne le recrutement,
 la formation et le développement des postes de cadres supérieurs ou
 de conseillers spécialisés de la fonction publique ainsi qu'en ce qui
 concerne les femmes dans divers ministères fédéraux.
 À la suite de cet accord, le 15 novembre 1984, le
 gouvernement fédéral a nommé un Conseil consultatif
 de la situation de la femme, composé au ministre désigné et
 chargé de mener de front le travail et le développement au sujet de la
 situation de la femme dans la fonction publique. Le 15 novembre 1984, le
 Conseil consultatif de la situation de la femme a été créé et a
 pour mandat de conseiller le ministre de la fonction publique sur la
 situation de la femme dans la fonction publique et de lui proposer des
 mesures pour améliorer la situation de la femme dans la fonction
 publique. Le 15 novembre 1984, le Conseil consultatif de la situation de la
 femme a été créé et a pour mandat de conseiller le ministre de la
 fonction publique sur la situation de la femme dans la fonction
 publique et de lui proposer des mesures pour améliorer la situation de la
 femme dans la fonction publique.